



## 2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°33

[Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022](#)

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)



**Sommaire:** Se syndiquer, situation sanitaire, salaires, carte scolaire, direction, HSE, action sociale, détachement, positions administratives



Toutes les réunions en présentiel sont transformées en distanciel. Cela correspond à la demande du SNUipp-FSU.



## Comité d'hygiène et sécurité

**Présidé par le Dasen cette réunion a été une parodie. Refus de réponse, précipitation, défaillance du système de visio....**

**Déclaration liminaire de la FSU faite ce jour lors du CHSCTD.**

### C'est ici

#### **Extrait**

**"Dans le 1er degré, la situation sanitaire devient proprement ingérable : plus de 1000 élèves de primaire ont été déclarés positifs en une semaine dans notre département, d'après Santé Publique France, et la forte croissance continue, avec plus de 40% d'augmentation en une semaine. Le taux d'incidence chez les 6-10 ans atteint même 1500 cas pour 100000 enfants. Ce qui n'empêche pas notre ministre d'être dans le déni le plus complet, en révoquant contre l'évidence le terme d' « explosion » des cas Covid à l'école.**

*« On peut douter de tout, sauf des chiffres », selon la communication gouvernementale, mais M. Blanquer, lui, doute de tout ce qui peut entraver sa communication.*

*Mais il y a à redire aussi sur la communication au niveau départemental : aucune information dans la lettre hebdomadaire suite à l'allègement du protocole sanitaire, c'est incompréhensible !*

*Quant à la lettre publiée suite au passage au niveau 3, elle se contente de répéter les informations données par le Premier ministre : rien sur la fermeture à 3 cas de Covid, rien sur la règle de non-brassage stricte qui est pourtant réitérée et surlignée dans la FAQ Covid du 8 décembre !*

*On pourrait parler aussi de l'absence d'information donnée, y compris au CHSCT, sur le nombre d'élèves contaminés, sur les campagnes de tests salivaires, les écoles concernées, le nombre de tests réalisés, le taux d'acceptation, le taux de positivité... Ce n'est pourtant pas en manquant de transparence que l'on crée l'école de la confiance...*

*Enfin, les personnels ont plus que jamais besoin du soutien de leur hiérarchie dans cette situation dégradée comme jamais. Comment se fait-il, alors que certains Inspecteurs d'Académie, comme ceux de Haute-Garonne ou d'Indre-et-Loire, ont écrit aux équipes qu'en l'absence de remplaçant, la classe fermerait, et ont fourni un modèle d'attestation à l'attention des employeurs des parents obligés de garder leur enfant, comment se fait-il que rien n'ait été fait de tel dans notre département ?*

**Comment se fait-il même que des collègues aient reçu des instructions de leur IEN**

**contraires aux instructions ministérielles déclinées dans la FAQ Covid, leur demandant d'accueillir les élèves dont l'enseignant est absent et non remplacé ?**

*Les collègues se retrouvent ainsi contraints de désobéir à leur supérieur hiérarchique direct ou au ministre, et à affronter seuls la colère de certains parents, ce qui est de nature à créer, vu l'épuisement général, des risques psycho-sociaux préjudiciables à leur santé, et directement causés par leur hiérarchie. "*

## **Compte-rendu ici**



**Les pressions sur les directrices-teurs concernant le non-brassage des élèves sont inadmissibles : la FAQ du ministère est sans ambiguïté !**

**Des directeurs de plusieurs circonscriptions ont récemment saisi le SNUipp-FSU à propos de pressions**, plus ou moins insistantes, exercées par certains IEN à leur encontre, concernant l'accueil des élèves de classes dont l'enseignant-e est non remplacé-e.

Ici on demande d'accueillir tous les élèves et de les répartir, là que *"on ne peut pas les refuser même si on peut inviter les parents à les garder"*, ailleurs qu'il faut mobiliser les personnels des Rased et les aesh et même les personnels municipaux.

**Dans tous les cas, ces "consignes" sont uniquement orales !**

**Et pour cause** : la FAQ du 8 décembre 2021 (la dernière en date) dit explicitement page 8 (surligné en jaune fluo par le ministère !) que *« à partir du niveau 3 / niveau orange, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes »*

**Alertez immédiatement le SNUipp-FSU si vous faites l'objet de pressions**

---



## Face à l'inaction, lettre ouverte à M.Castex

Dans une lettre ouverte au 1er ministre, le SNUipp-FSU, avec le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, Sud Education, CGT éduc'action, le SNALC et le SNE, dénonce la gestion actuelle de l'épidémie dans les écoles. Ces organisations demandent de prendre en urgence des mesures permettant de garantir la santé des élèves, des personnels et des familles, et d'installer des modalités de gestion de la situation qui permettent à l'école et à ses personnels de tenir.

[Lire la lettre](#)



### "ON NE PEUT PAS PARLER "D'EXPLOSION" DES CAS COVID À L'ÉCOLE "

Jean-Michel Blanquer, RTL, 6/12/2021



Du 27 novembre au 3 décembre,, chiffres de Santé Publique France



## Contaminations à l'école : les intox du ministre

Le nombre de contaminations explose dans les écoles. La communication gouvernementale sur la pandémie affichait "on peut douter de tout, sauf des chiffres". Le ministre semble ne pas l'avoir compris.

« **On ne peut pas parler "d'explosion" des cas COVID à l'école** » a estimé le ministre sur RTL le 7 décembre 2021. Pour lui « *le mot est trop fort, il y a un taux d'incidence qui est en train d'augmenter* ». Le taux d'incidence chez les 6-10 ans dépasse désormais 600 cas pour 100 000 (semaine du 27 novembre au 3 décembre), deux fois plus important que l'ensemble de la population.

**Depuis les vacances de la Toussaint, le nombre de cas positifs, selon les données**

du ministère, a augmenté de 827 % !

Difficile alors de ne pas constater la propagation dramatique de l'épidémie dans les écoles.

[Lire la suite](#)



**FAQ** **New!**  
MISE À JOUR DU 8 DÉCEMBRE  
LE SNUIPP FSU A DÉCRYPTÉ LA FAQ POUR VOUS  
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUTE QUESTION!

[Notre dossier](#)



**2017-2021**  
INFLATION **+ de 6 %**  
POINT D'INDICE **+ 0 %**  
**Inacceptable !**  
**Le SNUipp-FSU exige 300 € net maintenant !**

### Le mépris salarial, ça suffit !

Suite à l'absence d'annonces significatives sur la rémunération des agentes et des agents, la FSU, ainsi que la CGT et Solidaires, ont fait le choix de quitter la « conférence sur les perspectives salariales » menée par la Ministre de la Fonction publique. Les organisations appellent à signer massivement la pétition exigeant une revalorisation des salaires et préviennent qu'en l'absence de d'ouverture de réelles négociations, elles envisagent d'autres modalités d'action.

Cette conférence se tient pourtant dans un contexte où les questions de pouvoir d'achat chez les agentes et agents de la Fonction Publique deviennent un sujet central. Avec une inflation croissante et un point d'indice gelé, les fonctionnaires ont ainsi subi une perte de pouvoir d'achat de plus de 6 % depuis 2017. Il y a donc urgence à « rétribuer le travail de celles et ceux qui produisent des richesses et assurent des missions de cohésion et d'utilités sociales » [comme l'ont rappelé 8 organisations syndicales et de jeunesse.](#)

La réponse gouvernementale n'est pas à la hauteur : aucun dégel du point d'indice, augmentation des grilles des catégories C, où il s'agit d'une obligation légale, promesse

de discussions « corps par corps » à l'instar du Ségur de la Santé ou du « Grenelle de l'Education » mais sans calendrier, ni enveloppe budgétaire. Face à cette surdité gouvernementale, la FSU, avec la CGT et Solidaires, ont donc décidé de quitter la réunion.

### **Il faut lever le blocage gouvernemental.**

Pour cela les organisations syndicales invitent les fonctionnaires à s'emparer massivement de la pétition exigeant « de significatives et urgentes augmentations générales ».

**Pour le SNUipp-FSU, il faut une augmentation de 300 euros pour toutes et tous immédiatement et revaloriser le point d'indice. Le gouvernement doit répondre à cette demande légitime au plus vite !**

---



**A ce jour, la dotation en postes de l'académie de Nice et du département des Alpes-maritimes n'est toujours pas connue. Elle devrait l'être le 15 décembre**

Ces informations devraient disponibles en partie en fin d'année civile, au plus tard à la rentrée de janvier 2022. La dotation nationale pour le premier degré étant égale à 0 poste, la carte scolaire 2022 ne s'annonce cependant pas sous de bons auspices, d'autant que des postes seront nécessairement consommés pour poursuivre le dédoublement des GS en REP, voire pour la montée en charge de certaines décharges de direction...

Du fait du zonage du calendrier scolaire, la première période de 2022 sera particulièrement courte (5 semaines), ce qui provoque un resserrement et une accélération du calendrier de la carte scolaire

**C'est pourquoi il importe de ne pas tarder à faire connaître aux élu-es du SNUipp-FSU 06 la situation de votre école, en particulier si elle présente une variation significative des effectifs à la hausse ou à la baisse.**

### **Calendrier prévu de la phase principale de la carte scolaire**

- ▶ vendredi 21 janvier : groupe de travail préparatoire au CTSD (études des situations, propositions de mesures)
- ▶ vendredi 28 Février : Comité Technique Spécial Départemental, présidé par l'IA-DASEN (mesures officielles sanctionnées par un vote des organisations syndicales - la délégation SNUipp-FSU compte 7 élu-es sur 10)
- ▶ vendredi 23 février : Comité Départementale de l'Education Nationale (évolutions possibles à la marge des mesures votées en CTSD)



Les fiches de suivi syndical à renseigner sont sur notre site : [ICI](#)

### A nous renvoyer par mail

Demande d'ouverture, risque de fermeture, suivi de situation particulière : pour mieux défendre la situation de votre école, confiez les éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux élu-es SNUipp-FSU pour mener le débat contradictoire face à l'IA.

► La carte scolaire (ouverture/fermeture de classes) est l'affaire de toutes et tous : pas de besoin d'être directeur ou directrice (mais c'est bien aussi si vous l'êtes ;-) pour renseigner la fiche de suivi syndical carte scolaire 2021 du SNUipp-FSU.

N'hésitez pas à nous appeler au 04.92.00.02.00 pour toute demande d'aide.

---



[voir la vidéo ici](#)

---



Saisie des HSE – période janvier 2022 à juillet 2022

ATTENTION AU CALENDRIER DE SAISIE

[ICI](#)

---



## Des prestations méconnues d'action sociale

Un nouveau simulateur en ligne permet de savoir rapidement si l'on peut prétendre à plusieurs prestations de l'Action sociale interministérielle : le CESU garde d'enfant 0-6 ans, les Chèques-Vacances, l'aide à l'installation des personnels (AIP), l'aide au maintien à domicile, pour les pensionné-es de l'État.

Les prestations d'action sociale interministérielle (ASI) souffrent d'un grand déficit de communication de la part de la rue de Grenelle. Faute d'un nombre suffisant de demandes, des millions d'euros de crédits non utilisés repartent chaque année dans les caisses de l'Etat sans profiter à ses agent-es.

Poussée par les interventions de la FSU, la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAPF) a été contrainte de mettre en place des outils afin de faciliter les démarches pour obtenir ces différentes aides à travers [un simulateur](#).

La FSU a également édité [un guide](#) qui recense l'intégralité des aides existantes.

---



## Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

**Conditions requises, titres, diplômes, modalités... Le BO est paru.**

Pour les collègues titulaires de l'enseignement du 1er degré pour un accueil en détachement dans un autre corps de l'Education nationale  
DOSSIERS de candidature via l'IEN à faire **pour le 17 JANVIER dernier délai**

Les infos [ici](#)

COPIES au SNUipp-FSU

**N'hésitez pas pour toute question**

---





**Positions administratives Rentrée 2022 : réintégration, disponibilité, congé parental  
- AVANT le 7 janvier 2022**

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

**Demandes AVANT le 7 Janvier 2022 à l'IA via l'IEN**

**N'hésitez pas si question !**

**COPIE au SNUipp pour suivi**

Tout est : [ici](#)

---



**SNUipp-FSU Alpes Maritimes**  
**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard  
06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

*Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)*

